

DÉCISION DG n°2013-362 du 30 OCT. 2013
portant nomination auprès du comité Français de la Pharmacopée
"plantes médicinales et huiles essentielles" à l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-242 du 14 août 2013 portant création d'un comité Français de la Pharmacopée "plantes médicinales et huiles essentielles" à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité Français de la Pharmacopée "plantes médicinales et huiles essentielles" pour une durée de 3 ans renouvelable une fois :

M. BAILLEUL (François)
M. BARGUIL (Yann)
Mme BRUM-BOUSQUET (Michèle)
M. CHARLOT (Daniel)
Mme EL BABILI (Fatima)
M. FOURNEAU (Christophe)
Mme LABORIEUX (Lise)

Mme MARIOTTE (Anne-Marie)
Mme MENUT (Chantal)
M. MOULIS (Claude)
Mme SAHPAZ (Sevser)
Mme SMADJA (Jacqueline)
Mme VONTHRON-SENECHEAU (Catherine)
M. WENIGER (Bernard)

Article 2 : Le Directeur des contrôles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 OCT. 2013/

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINCHI